



HEBDO

[DANS MON JOB] « JE ME CONCENTRE SUR LES MAUVAIS ÉLÈVES », JULIEN HORNERO, INSPECTEUR DU TRAVAIL

Ses déconvenues à l'arrivée dans le métier, la méthode qu'il emploie pour contrôler les entreprises, sa fierté professionnelle... Julien Hornero se livre sur son expérience d'inspecteur du travail dans le Tarn.

ActuEL HSE consacre une série d'articles aux professionnels de la santé au travail, dans l'objectif de vous éclairer sur leur quotidien, et parfois de le démystifier.

Aujourd'hui, deuxième épisode avec Julien Hornero, qui a débuté comme contrôleur du travail en 2007, à sa sortie de la faculté de droit et après avoir passé le concours. Il est par la suite devenu inspecteur.

Bien que les départements comme le Tarn, dans lequel il exerce, ne possèdent pas de section dédiée au BTP, contrairement aux grandes villes, Julien Hornero a « une appétence particulière » pour le secteur. Il est par ailleurs référent transports.

ActuEL HSE : À quoi ressemble votre quotidien au travail ?

Julien Hornero : Il y a deux types de journée pour un inspecteur du travail : celle au bureau et celle dehors. Mais on fait de plus en plus un mélange des deux. En résumé, il y a les demi-journées où je traite les courriers et termine les procédures. Nous recevons beaucoup de mails de salariés qui posent des questions de droit et en creux dénoncent des situations qu'ils pensent problématiques. Les membres du CSE nous interrogent aussi sur des points très précis et techniques. Quant aux procédures, ce sont des lettres d'observation après un contrôle (suivi normal), des mises en demeure ou demandes de vérification (c'est-à-dire les suites d'un contrôle avec contraintes), ou des procès-verbaux, suite à un contrôle ou le plus souvent, hélas, suite à un accident du travail.

Puis il y a les demi-journées de contrôle en entreprise. Certains collègues décident de tout y contrôler de fond en comble. Moi, en général, je choisis une thématique, en fonction des risques prépondérants dans le secteur, et y passe un temps plus court. Par exemple, je peux décider de me rendre sur plusieurs chantiers du bâtiment en y regardant tous les ouvriers qui ne sont pas sécurisés en hauteur.

Autre exemple : la visite d'une usine pour regarder si les machines sont parfaitement aux normes, sans forcément regarder si les horaires de travail sont bien affichés, les mentions obligatoires sur les bulletins de paie bien présentes et les réunions du CSE tenues en temps et en heure.

Quel est l'événement observé en entreprise qui vous a le plus choqué ?

J. H. : Ce n'est pas un événement en tant que tel mais une chose qui m'a étonné à mon arrivée en 2007 : le renouvellement du parc machines. Le parc n'était pas celui vu à la télévision dans les reportages sur Renault. Je n'imaginai pas à quel point on pouvait encore utiliser des machines si anciennes. Certains équipements avaient 40 ans et n'étaient plus aux normes.

Ce que je découvrais dans la vraie vie était à mille lieux de ce que j'avais appris en école de droit. Mais notre rôle est justement d'amener les entreprises là où le droit est aujourd'hui. Le tout pour sauver des salariés de potentiels accidents.

Pouvez-vous nous citer une réalisation dont vous êtes particulièrement satisfait ?

J. H. : Les employeurs qui vous lisent ne vont pas apprécier, parce que je travaille surtout sur les entreprises un peu retorses, mais c'est parce que ma méthode de travail est justement de me concentrer sur les mauvais élèves, alors que les bons, je ne vais pas les voir, et ils savent eux-mêmes me trouver. Je suis particulièrement fier d'un référé santé sécurité au travail que j'ai créé il y a quelques années.

À la différence du procès-verbal, dans lequel le procureur de la République représente l'État, avec un référé, c'est le ministère du travail, par la voix de l'inspecteur, qui intente lui-même une action contre une entreprise. Avec ce référé, c'était la première fois que j'obtenais enfin ce que prévoyait le code du travail et que je demandais depuis longtemps par courrier à l'employeur.

En l'occurrence : qu'un échafaudage soit installé tout autour d'un bâtiment. Malheureusement il a donc fallu passer par une assignation devant le tribunal, qui nous a donné raison. L'affaire a fait beaucoup de bruit dans le petit milieu du Tarn, je l'utilise parfois comme menace et des employeurs m'en parlent encore aujourd'hui.

Lire aussi : [Dans les pas de l'inspecteur du travail, du garage au chantier \(2/3\)](#)

Clémence Andrieu

[\[Sécurité, travail environnement\] L'actualité actuEL HSE : \[Dans mon job\] « Je me concentre sur les mauvais élèves », Julien Hornero, inspecteur du travail \(actuel-hse.fr\)](#)